

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de **Mme Moerman, A.**, aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles est renouvelée pour un terme de cinq ans prenant cours le 1^{er} décembre 2004 (AR 12/07/04). La désignation de **M. Lorent, A.**, aux fonctions de juge de la jeunesse à Charleroi est renouvelée pour un terme de cinq ans prenant cours le 15 novembre 2004 (AR 8/10/04).

Asile

Dix-huit enfants, de sept à seize ans, ayant survécu à la sanglante prise d'otages de Baslan en Ossétie du Nord, viennent d'arriver à Haïfa. Ils ont voyagé en bateau depuis Odessa et devraient résider trois semaines en Israël à l'invitation d'une association de migrants caucasiens et de la ville d'Ashkelon. Outre un traitement médical, les organisateurs ont l'intention de leur organiser «une tornade d'aventures qui pourraient leur faire oublier l'épreuve qu'ils ont vécu». Il est vrai que la région présente tous les aspects d'un vrai dépaysement.

Cabinet Fonck

Benoît Parmentier a quitté le Cabinet de **Madame Fonck** pour retourner à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse qui en avait, paraît-il bien besoin. Il n'aura

donc fait qu'un passage éclair dans ce Cabinet. La cellule «aide à la jeunesse» est donc dans les mains de **Marc Coupez** et **Yves Polomé**. Enfin, **Pascal Henry** rejoint le cabinet à temps partiel et y aura une vue d'ensemble (transversale) de la politique de la Ministre. De ce fait, il a démissionné de la présidence de la Commission communautaire d'aide à la jeunesse.

Ce pays fait partie de l'Europe des 25...

Selon un rapport de l'Organisation internationale des migrations, une «catastrophe humanitaire» menace les couches les plus défavorisées de la population Rom de Slovaquie. L'enquête relève des cas de malnutrition et l'aggravation de l'état de santé des enfants. À Stropkoy, 95% des Roms sont au chômage ! Réalisée à la demande du gouvernement pragois, qui s'inquiétait d'un possible exode des Roms de Slovaquie vers la République tchèque, l'enquête relève des cas de malnutrition et l'aggravation de l'état de santé des enfants. (Source : Le Monde).

Police forteresse au-dessus des règles

Les policiers condamnés (12 et 14 mois avec sursis) suite à la mort de Semira Adamu échappent aux sanctions disciplinai-

res suite à la lenteur de leur hiérarchie pour traiter le dossier ! La sanction envisagée était un blâme qui n'a même pas pu être appliquée pour cause de prescription. Le blâme est la sanction la plus légère (prise, par exemple, pour accumulation de retards). [Extrait du Compte rendu intégral de la Séance plénière de la Chambre du 9 décembre 2004 - CRIV 51 PLEN 098]

Enfermer, encore et toujours ...

Cette année, plus de 45 mineurs non accompagnés (dûment identifiés par le Service des tutelles, ils étaient plus nombreux à affirmer être mineurs) ont été détenus dans un centre fermé en Belgique et il est toujours question de la création d'un nouveau centre fermé, extraterritorial, spécifique pour les mineurs. On le sait, un centre fermé c'est une salle avec 40 à 50 personnes qui y sont enfermées toute la journée. Ces conditions de vie ne sont clairement pas adaptées pour des mineurs ; cet enfermement est d'ailleurs contraire à la Convention des droits de l'enfant puisque les enfants (parfois très jeunes) y sont mélangés avec les adultes. Pourtant, ils sont systématiquement libérés par la chambre du Conseil de Bruxelles qui rappelle inlassablement qu'un centre

fermé n'est pas un lieu de vie pour des enfants.

... mais uniquement dans leur intérêt

Le Ministre de l'Intérieur, tout aussi inlassablement, continue d'affirmer que c'est dans leur intérêt. C'est sans doute cette hypocrisie qui est l'aspect le plus choquant de cette situation. D'ailleurs, quand on parle avec certaines personnes de l'administration qui ont le courage de l'admettre, ils confirment que l'enfermement vise bien entendu à faciliter l'expulsion. Ce qui n'aura pas pu être obtenu par la voie politique (respect des engagements du Gouvernement), est systématisé par la voie judiciaire.

Au péril de sa vie

Le 30 novembre 2004, la presse faisait état de la découverte du corps d'un jeune africain dans un champ proche de l'aéroport national. Il serait tombé du train d'atterrissage d'un avion. Ce genre de drame permet de prendre la mesure du désespoir de ces personnes qui fuient leur pays au péril de leur vie. Ce type de drame est semble-t-il courant en France également où un jeune guinéen a survécu à une première traversée dans ces conditions (il fait - 50°). Il a été immédiatement rapatrié et lors d'une seconde tentative, il y a

laissé la vie. [Extrait du compte rendu intégral de la Commission de l'Intérieur de la Chambre du mercredi 8 décembre 2004 - CRIV 51 - COM 430]

Les droits de l'enfant et l'Europe

À l'occasion de l'audition des candidats Commissaires par le Parlement européen, de nombreux parlementaires ont questionné les candidats à propos d'un meilleur respect des droits de l'enfant. Ceci a donc poussé les candidats à se positionner par rapport à cette question et à formuler des propositions. L'exercice aidant, ils ont bien entendu tous affirmé être en faveur d'une action plus concertée et d'une présence plus visible des questions touchant aux droits de l'enfant dans la réglementation européenne : meilleure prise en compte des enfants dans la coopération au développement, objectif de diminution de moitié du nombre d'enfants non scolarisés (notamment pour les enfants Roms), meilleure participation des enfants dans les questions européennes, réglementation pour combattre la pornographie infantile sur internet,... Si par impossible, ils venaient à oublier leurs engagements, on pourrait les leur rappeler. Discrètement.

Les frais scolaire plafonnés

Le Gouvernement de la Communauté française a fixé le montant maximum annuel du coût des photocopies par élève dans l'enseignement secondaire : ce sera 75 EUR et pas un cent de plus. (AGCF 10/09/04, M.B. 29/11/04). Et c'est déjà applicable cette année scolaire. Rappelons à ce propos que tout établissement scolaire est tenu de fournir aux élèves et aux parents, en début d'année scolaire, une es-

timation globale des frais qu'ils seront amenés à déboursier pour l'année scolaire. Faut-il préciser que les difficultés financières ne sont ni un motif admissible de refus d'inscription, ni un motif d'exclusion. Bien au contraire, les écoles sont tenues de faire jouer la solidarité là où le besoin se fait sentir.

Interdiction des canettes ...

La Ligue des droits de l'Enfant estime que l'interdiction des sodas à l'école est une réponse trop courte à une question urgente : la problématique de l'obésité chez les jeunes enfants et la mauvaise alimentation. Ces deux phénomènes sont à mettre en relation avec la pauvreté et la marginalisation sociale. En effet, l'obésité n'est qu'un symptôme de la mauvaise alimentation, en quelque sorte la pointe émergée de l'iceberg.

... pas suffisant

Le problème est plus profond. Il faut y ajouter les manques d'activités physiques (l'école n'est pas un exemple en la matière), les problèmes de marginalisation sociale et de pauvreté. En somme la question est mal posée. Pour la LDE, «*Il ne s'agit pas de savoir comment mangent les jeunes mais comment ils vivent ?*» La problématique est sociétale et doit donc recevoir une réponse globale. La lutte contre l'obésité passe par l'égalité sociale.

Prix Lydia Chagoll 2005- Pour un sourire d'enfant

C'est par rapport à des situations où les enfants sont victimes de violence, sont contraints de fuir ou ne peuvent tout simplement pas bénéficier des chances et du respect auxquels ils ont droit, ce

qui les oblige à se battre dans des conditions extrêmement dures pour espérer s'en sortir que le «*Prix Lydia Chagoll- Pour un sourire d'enfant*» entend agir. Ce Prix est décerné chaque année à une personne, un groupe ou une association qui s'efforce de promouvoir le respect des enfants, quelle que soit leur origine ou leur nationalité, et de lutter contre l'oppression et la discrimination. Tout projet qui répond à ces objectifs peut être candidat à l'obtention du Prix, qu'il s'agisse d'une campagne originale de sensibilisation, d'une production artistique ou éducative ou encore d'une aide concrète apportée sur le terrain. Toutefois, il est important que le projet concerne une situation vécue en Belgique. Délai d'introduction des candidatures : 27/2/2005 ; montant du prix : 5.000 EUR. Critères d'attribution : la fonction d'exemple, l'originalité, la capacité à inspirer d'autres actions, le caractère créatif et innovant, la participation des enfants eux-mêmes au projet, les réalisations concrètes qui peuvent déjà être présentées. Pour plus d'informations : Fonds Lydia Chagoll, Secrétariat, Fondation Roi Baudouin, Rue Brederode 21, B - 1000 Bruxelles, Tél. : 02-549 02 58, Fax : 02-549 02 89, E-mail : fonds.chagoll@kbs-frb.be

Le retour de la sanction collective...

Le Ministre de l'Éducation français rétablit les sanctions disciplinaires collectives dans les écoles : «*une sanction peut être infligée pour sanctionner le comportement d'un groupe d'élèves identifiés qui, par exemple, perturbe le fonctionnement de la classe*» (Libération, 4/11/04). Pour une fois, nous avons pris de vitesse nos voisins du sud ; non pas dans la réglementation mais dans les faits : plusieurs dizaines d'élèves ont fait

l'objet d'une exclusion définitive collective de l'Athénée Royal Madeleine Jacquemotte à Ixelles : pas de dossier disciplinaire, pas d'examen individuel des griefs, traitement collectif de la sanction.

... a pourtant déjà connu des applications

Pourtant, de nombreuses recherches établissent un lien direct entre violence et sentiment d'injustice.

La manière utilisée pour tenter de rétablir un semblant d'ordre dans l'établissement est pour le moins expéditif. Les «*erreurs judiciaires*» sont nombreuses. Il est d'ailleurs question de la réintégration de tous les élèves exclus qui ont introduit un recours auprès de la Ministre de l'éducation, tellement les procédures furent lamentables.

Or, comment un élève peut-il prendre un message du type : «*on te renvoie parce que tu n'as pas respecté le règlement et tes obligations*» quand, dans le même temps, les responsables de l'enseignement se fichent à ce point de la réglementation qu'ils sont chargés de faire respecter ?

T'as pas 100 balles ?

La défenseure des enfants en France (l'équivalent de notre délégué général) s'est vue priver d'une bonne part de son budget : 100.000 EUR de moins dans son escarcelle pour 2005. Motif, elle a dit quelque chose qui ne plaît pas. L'institution est certes indépendante. Sauf que ce sont les députés qui votent son budget et tentent, par ce biais, de la mettre au pas. L'indépendance est bien fragile.

